LES CONSTRUCTIONS CARACTÉRISÉES PAR LA RÉDUPLICATION AUX XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES

Ces observations font partie d'un travail que j'ai entrepris sur les constructions verbales à dislocation en français contemporain, et plus spécifiquement à l'oral[1].

Il m'intéressait d'éclaircir le statut de ce type de constructions d'un point de vue historique, et en conséquence d'élucider les analyses grammaticales du "pléonasme", qui ont été faites aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, même si elles ne portent que sur du français écrit.

En effet, les "classiques" abordent ce sujet de la dislocation, mais le définissent dans un cadre rhétorique, englobant ainsi dans leur description aussi bien des constructions avec réduplication d'une notion sémantique ("je l'ai vu de mes yeux"), que des constructions avec réduplication d'une fonction syntaxique ("moi je le sais").

D'autre part ils légitiment certaines constructions pléonastiques et établissent les conditions précises dans lesquelles elles se réalisent. Certains critères syntaxiques limitent alors l'emploi de ces constructions. Il est intéressant, enfin, de voir que la description syntaxique qui s'applique aux tournures pléonastiques attestées à l'écrit au cours des siècles rappelle des phénomènes de distribution remarquables en français contemporain parlé.

1. Thèse en cours, "Les énoncés à 'redoublement et dislocation' en français contemporain. Analyse en double-marquage".

1. UNITÉ DANS LE CADRE RHÉTORIQUE DEPUIS LE XVII[e] SIÈCLE

Nous dirons dès maintenant que les théories linguistiques du XVII[e] et du XVIII[e] siècles sont, notamment sur ce point, des théories de l'information lexicale donnée une seule fois, et de la fonction syntaxique marquée une seule fois. Ainsi, tout ce qui est répétitif est vicieux, pléonastique, redondant. Les pléonasmes lexicaux et les pléonasmes syntaxiques sont traités dans le même cadre. Au chapitre "pléonasme", de Bary à Fontanier, sont répertoriées aussi bien les tournures de type "vu de mes yeux", où le complément reprend l'information sémantique déjà donnée par le verbe, que les constructions de type "MOI JE", où une fonction syntaxique, en l'occurrence la fonction sujet, est marquée deux fois, une fois par un élément semi-lexical[2], et une deuxième fois par un pronom.

Bien qu'ils ne l'annoncent pas, les grammairiens "classiques" font un classement distinct pour le pléonasme du sujet et pour le pléonasme du complément. Nous verrons dans la deuxième partie que les critères syntaxiques établis pour justifier le pléonasme ne concernent que le pléonasme du sujet lexical.

On peut dire que le pléonasme syntaxique du sujet et le pléonasme syntaxique du complément sont analysés en termes de rhétorique quand la redondance est faite d'un pronom et d'un élément semi-lexical.

a. Eh ! que *m'*a fait *à moi* cette Troie où je cours ? (*Iphigénie*, IV, 6)

b. *moi, je* prétends
il *me* préfère *moi* (Condillac)

> A tout autre mode que l'impératif, "MOI" ne peut pas s'employer seul, il se construit avec "JE" lorsqu'il est le sujet de la proposition, lorsqu'il est l'objet ou le terme du verbe, il se construit avec "ME". Vous concevez que lorsqu'on joint à propos ces deux noms de la première personne, la phrase peut en avoir que plus d'énergie. (Condillac, 1789, p. 197)

Le pléonasme syntaxique de type "MOI JE" est donc donné comme légitime, quand on peut montrer qu'il provoque des figures d'insistance. Cependant il est évident que les exemples proposés par les rhétoriciens montrent une analyse spécifique pour les éléments semi-lexicaux (ce qui n'est à aucun moment spécifié).

2. Nous appelons élément semi-lexical tout pronom de type *moi, toi*.

Autour de 1550, Meigret (p. 49) parlait déjà de la possibilité d'ajouter en fin de phrase un *moi, moi-même*, quand le sujet de la construction était un *je*. "Ceci n'ajoute rien de plus à la signification du discours, mais l'affection toutefois est montrée plus grande par cette répétition que par une simple locution".

Nous avons remarqué que les rhétoriciens sont unanimes à accepter cette tournure. Duclos écrira à propos de l'exemple **a.** proposé ci-dessus :

> La répétition du régime, dans ce vers de Racine, marque non seulement qu'Achille n'avait point d'intérêt personnel dans la guerre, mais le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct.

Cependant, la réduplication entraîne les condamnations de Vaugelas (II, 4). Tout pléonasme ne répondant pas à un souci de rhétorique sera un emploi déviant. Brunot (rééd. 1966, p. 485) dit à ce propos :

> Malherbe condamne les vers de Desportes, Oudin cite comme mauvaise phrase "Monsieur il a dit ..."

Il est donc intéressant de voir à quel moment le pléonasme sujet rejoint le domaine de la syntaxe, c'est pourquoi nous tenterons d'élucider les conditions nécessaires à l'acception d'un pléonasme, dans une grammaire soumise à un principe d'économie fonctionnelle et lexicale.

2. PROBLÈMES DES SUJETS DE TYPE "LE N IL"

Le pléonasme du sujet n'a pas été traité dans un cadre rhétorique, quand il s'agissait de la reprise par un pronom d'un élément lexical, de type "LE N IL".

Il est intéressant de voir que, même condamné, l'usage de ce type de pléonasme était tout de même fréquent, puisqu'il a fait l'objet d'une attestation et d'une analyse syntaxique. Cependant, les grammairiens n'en n'ont pas admis tous les usages et s'en tiennent à des conditions précises de réalisation.

Nous nous référons pour cette partie à la grammaire de Haase (1914, p. 8), qui est en partie reprise par Brunot (rééd. 1966, p. 485) et Gougenheim (1974, p. 69).

Haase, dans sa *Syntaxe du XVII^e s.*, propose de définir cinq types de constructions verbales où le pléonasme est accepté, voire recommandé.

Le pronom de la troisième personne rappelait, dans l'ancienne langue beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui, des membres de phrases qui le précèdent ou qui le suivent au XVII[e], il conserve cet emploi.

a) pour rappeler le sujet substantif : quand celui-ci est séparé du verbe par des incidentes déterminatives, notamment par un participe avec ses compléments (jusqu'au XVIII[e])

l'âme la plus robuste et la mieux préparée aux accidents du sort, voyant auprès de soy sa fin toute asseurée, elle s'estonne fort (Théoph. I, 211)

b) séparé du verbe par une proposition relative :

l'aurore qui voit elle pleure et rougit de honte (Théoph. II, 62)

c) séparé du verbe par une proposition conditionnelle :

or les Dieux, s'ils font quelque chose, ils n'y apportent jamais autre considération que la raison qu'ils ont de la faire (Malh. II, 116)

la sainte inspiration, si elle ne nous vivifie, elle nous tue (Boss, *Ardeur de la pénitence* 2)

un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre (La Bruyère I, 326)

Brunot englobera tout cela dans les propositions dites conjonctives, et introduira aussi les exemples de type :

Annibal, après qu'il eut exactement appris, il fit voir que ... (Malh. I, 456)

Cyrtias, comme on rapportoit à sa maison son petit fils, elle fit retirer ses amis (Perrot d'Abl., 298, Apoth.)

d) rappelle le sujet *quiconque, qui, celui-ci*, très fréquent avec le relatif *celui qui* :

quiconque se hasta le plus, il tarda trop (Malh. II, 242)

qui se contraint au monde, il ne vit qu'en torture (Régnier, *Sat.*, XV, éd. Courbet 124)

Brunot dira à ce sujet : "Il semble cependant qu'en conservant *il* ici, on détachait mieux la première proposition, équivalent d'une hypothétique".

Cette règle sera réfutée par Vaugelas. *Il* après est incorrect :

quiconque veut vivre en homme de bien et se rendre heureux en ce monde et en l'autre doit ...

e) rappelle un relatif alors même qu'il ne figure pas comme sujet dans la phrase. Se rencontre avec EN/Y.

voilà les huit règles ... desquelles il y en a trois qui ne sont pas absolument nécessaires (Pascal, F, I, 163)

f) le pronom se rapporte à des membres de phrases qui suivent.

je l'avois bien prévu que pour un tel ouvrage Cinna sauroit choisir des hommes de courage (Corn., *Cinna*, I, 2, 153)

g) plus rare avec EN/Y.

je m'en doutois, Seigneur, que ma couronne vous charmois bien du moins autant que ma personne (Corn., *Nic.*, I, 2, 223)

Au niveau des données, on peut voir que les exemples proposés par les grammaires, et concernant la répétition du complément par un pronom, sont beaucoup plus rares et moins développés que les exemples se rapportant au pléonasme du sujet de type "LE N IL". Nous pouvons donc en déduire que le pléonasme du complément pose peu de problèmes grammaticaux; il est sans doute moins fréquent et ne nécessite aucune condition de réalisation.

Nous pouvons aussi relever que le problème du pléonasme se pose en terme d'éloignement du sujet du verbe, bien que n'importe quel élément inséré ne permette pas forcément la reprise du sujet par un pronom, il se pose souvent pour des éléments définis, mais aussi quand le sujet est un indéfini.

Remarquons enfin que tous les énoncés proposés sont de type dislocation du lexique à gauche pour le sujet, et dislocation du lexique à droite pour le complément (complément de type semi-lexical, ou de type verbal).

Annibal après qu'il eut appris ... *il* fit voir que ...
moi, je prétens...

je *l'*avois bien prévu ... *que Cinna sauroit choisir* ...
que *m'*a fait *à moi* cette Troie où je cours

Il n'y a aucun complément prépositionnel lexical de type :

à Annibal tu *lui* as tout donné
tu *lui as tout donné* à Annibal

Le pléonasme perd à travers ces conditions bien définies par la syntaxe son pouvoir d'insistance.

En ce qui concerne les interprétations qui ont été réservées au pléonasme, on a pu proposer conjointement une théorie de l'imitation d'une construction latine, et un traitement par l'ellipse.

Girault-Duvivier, dans sa *Grammaire des grammaires* (1811); essaie de démontrer que ces constructions résultent du pléonasme, alors que certains autres grammairiens avaient voulu les traiter par l'ellipse. Cette théorie de l'ellipse nous permet de mieux comprendre pourquoi même les linguistes actuels proposent d'assimiler les formes *moi je* et les formes *quant à moi je*, avec une sorte d'ellipse de *quant à.*

La réduplication telle qu'elle est proposée par Girault-Duvivier, et telle qu'elle a été expliquée par Beauzée, est un problème de reconstruction à partir d'un énoncé de base.

Ainsi, Beauzée (1767) propose de rétablir la construction d'origine d'une construction :

> *Moi* dont il déchire la réputation, *je* ne lui ai jamais rendu que de bons offices
> *Quant à moi* dont il déchire le cœur ... *je* ne lui ai ...
> *Pour moi* dont il déchire ... *je* ne lui ai ...

Cette analyse permet de dire que le type de constructions "LE N IL" provient d'une ellipse, compte tenu de la construction canonique dont elle dépend.

Nous avons déjà signalé, dans la partie réservée aux données, que la distinction n'avait pas été faite entre détachement à droite et détachement à gauche. Il est pourtant difficile ici d'assimiler les formes en *moi je* et les formes en *quant à moi je* sans tenir compte de leur position. Positionnées à droite du verbe, il semblerait que ces deux constructions ne soient pas identiques l'une à l'autre. On peut admettre que la forme *moi je* soit identique à la forme *quant à moi je*, mais seulement quand elles remplissent la place à gauche du verbe.

> *je* ne lui ai jamais rendu que de bons offices *moi*
> ?? *je* ne lui ai jamais rendu que de bons offices *quant à moi*

S'il y avait dans cet "oubli" l'idée sous-jacente que le détachement à droite du SN dans une construction "IL V LE N" est différent syntaxiquement du détachement à gauche du SN dans une construction "LE N IL V", cela n'a jamais été exprimé.

L'analyse proposée par Girault-Duvivier considère comme identiques les constructions suivantes :

a. *Licinius* étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, *il* fit mettre à la torture le prophète de ce nouveau Jupiter

b. *pour ce qui est de Licinius*, je dis de lui qu'étant venu à Antioche, *il* ...

Girault-Duvivier se distingue de Beauzée dans le sens où il propose, lui, de parler de pléonasme et non plus d'ellipse. Ainsi, la première construction **a.** serait incorrecte, elle serait un pléonasme de la construction **b.**

Girault-Duvivier renvoie à la construction latine avec ablatif, ce qui explique qu'il associe "quand Licinius fut venu" et "Licinius étant venu". Il y aurait une phrase absolue avec un participe présent, explicable par une construction en *lorsque, comme*. Le sujet étant absorbé par cette tournure, il y a alors nécessité de produire un sujet pour le verbe suivant.

> les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, *ils* avaient mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. (Montesquieu)
>
> *le peuple* voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, *il* jouissait des fruits de la tyrannie. (Montesquieu)

Seule l'explication par l'ablatif justifie, ici, le pléonasme; il serait donc incorrect d'écrire en français :

* *les Romains* destinés à la guerre, *ils* avaient ...

Il semble que la grammaire de Girault-Duvivier est le modèle de celles qui ont parlé de transformation à partir du latin.

Nous pouvons constater que Girault-Duvivier tolère, ou du moins justifie, le pléonasme du sujet à partir de critères qui sont proches de ce que donnera Haase — ou plus tard Brunot —, à savoir : la proposition est coupée en deux par une autre proposition dite conjonctive. Il semble de toute façon avoir été le seul à vouloir donner une explication réelle à ce type de construction.

3. RAPPORT AVEC LES DONNÉES MODERNES

Une des conditions qui légitime la construction pléonastique aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles est celle qui autorise une incise entre le sujet lexical et le

verbe, incise de type construction verbale introduite par *si, quand ...*, ce que les grammairiens évoqués ci-dessus appellent conjonctives.

Ceci nous a d'autant plus intéressée qu'il semblerait, d'après nos propres données de français oral, qu'elles se retrouvent dans le français contemporain. Ces constructions sont toujours produites d'après le schéma suivant :

LE N QUAND / LORSQUE / SI IL(1) V IL(1) V

les gens quand ils rient *ils* ont pas honte de rire (AG 4, 473)

une femme quand elle rentre de son travail qu'est-ce qu'elle fait *elle* dort (AG 4, 31, 4)

les gens quand ils voient une soucoupe volante *ils* se sauvent (MIR J.P. 9, 163)

Les énoncés relevés en français contemporain se distinguent des énoncés écrits relevés par les grammairiens "classiques" des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles par le fait que ces derniers ne décrivent que des exemples où il y a coréférence entre l'élément lexical disloqué et le sujet pronominal de la relative qui suit, c'est-à-dire que les deux pronoms clitiques marqués (1) ci-dessus renvoient à la même référence.

En français contemporain oral, nous trouvons facilement ce type de construction où un élément régi en *quand* s'intercale entre une forme lexicale et une forme clitique en relation de redoublement, mais il n'y a pas forcément coréférence entre l'élément lexical et le sujet de la subordonnée.

pourquoi *les docteurs* quand *tu* travailles pour eux *ils* disent dépensez-vous (AG. IV, 38, 27)

Ce qui justifie le pléonasme du sujet de type "LE N IL" en grammaire classique, c'est l'insertion d'une construction verbale entre le sujet et le verbe. En français contemporain, à l'oral, ce type de construction est un des modèles qui entraîne le redoublement du sujet lexical par un pronom. On peut ainsi avancer que la description proposée entre autres par Haase, bien qu'elle ne soit pas argumentée syntaxiquement, est très perspicace par rapport aux faits.

CONCLUSIONS

La répartition implicite proposée par les grammairiens des XVII[e] et XVIII[e] siècles retrouve une utilité dans les exemples modernes les plus fréquents.

Les pléonasmes syntaxiques tolérés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles sont présentés selon un découpage qui ne suit pas seulement les fonctions syntaxiques. On peut dire que les trois grandes distinctions à faire sont :

— pléonasme du complément ou du sujet de forme semi-lexicale de type "ME + MOI; JE + MOI", avec une argumentation rhétorique

— pléonasme du complément, qui n'est pas décrit selon des critères syntaxiques; le complément est toujours disloqué à droite, il est toujours de forme verbale, il n'est jamais prépositionnel.

— pléonasme du sujet séparé de son verbe. Dans ce cas, tout n'est pas admis, il y a des conditions nécessaires, comme celle de la construction verbale de type *quand, si, lorsque.*

Bien que cela n'ait jamais été dit clairement, il est évident que l'élucidation du statut du pléonasme dans les grammaires classiques laisse entrevoir cette tripartition, et une préférence pour la description du pléonasme avec détachement de l'élément lexical à gauche de type "LE N IL", et détachement de l'élément semi-lexical à droite de type "ME MOI" ou à gauche de type "MOI JE".

Cette tripartition qui s'appuie à la fois sur des catégories de pronoms et les fonctions a été abandonnée dans la description contemporaine, mais il semble qu'elle soit très utile pour décrire les faits contemporains, surtout en ce qui concerne la distinction à faire entre les pléonasmes avec forme lexicale et les pléonasmes avec forme semi-lexicale.

En ce qui concerne le complément, le problème tourne plutôt en français contemporain autour de la position droite/gauche du syntagme détaché et de l'absence ou de la présence de la préposition. Il semblerait qu'un élément lexical détaché à gauche ne porte pas la marque morphologique de sa fonction, à savoir la préposition, alors que, détaché à droite, l'élément lexical marque toujours sa fonction.

je *leur* fais pas confiance *aux femmes*
les femmes je *leur* fais pas confiance

Mylène BLASCO-COUTURIER

BIBLIOGRAPHIE

BARY, René, 1665, *La Rhétorique française ou pour principale augmentation l'on trouve les secrets de nostre langue*. Microfiches Paris, France expansion 1972. Reproduction de l'édition de Paris, P. Le Petit.

BEAUZÉE, Nicolas, 1767, *Grammaire générale*. Microfiches Paris, France expansion 1973. Reproduction de l'édition de Paris, J. Barbau.

BRUNOT, Ferdinand, rééd. 1966, *Histoire de la langue française des origines à nos jours* (réédition), T. III, *La Formation de la langue classique 1600-1660*, 2e partie, Paris, Armand Colin.

CONDILLAC, Abbé de, rééd. 1789, *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*, T. I, Grammaire, Genève, François Dufart – Paris, Volland.

FONTANIER, Pierre, rééd. 1977, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion.

GIRAUD-DUVIVIER, rééd. 1811, *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, 1856, 16e édition entièrement corrigée d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie. Par P. Auq. Lemaire, Paris, Janet et Cotelle.

GOUGENHEIM, Georges, rééd. 1974, *Grammaire de la langue française du XVIe siècle*, Collection "Connaissance des langues"., Paris, Éditions du CNRS, Collection "Sciences du langage", Paris, Picard.

HAASE, A., 1914, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert, Paris, Delagrave.

MEIGRET, Louis, 1550, *Le Traité de la Grammaire Française. Le menteur de Lucien. Aux Lecteurs*. Édition établie selon l'orthographe moderne subdivisée en paragraphes, annotée et augmentée d'une introduction, d'un glossaire ainsi que d'un index par Franz Josef HAUSMANN, 1980, Tübingen, Gunter Nazz Verlag.

MORIER, Henri, rééd. 1981, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.

VAUGELAS, Claude Favre, 1647, *Remarques sur la Langue Française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris, Camusat et Petit.